

WISG 2017

Droit à l'oubli, arc en ciel juridique de la sécurité ?

Anne Cammilleri

Professeure, Université Paris 13 -Sorbonne Paris Cité
co directrice du Master Sécurité Défense et Intelligence Stratégique,
Sciences Po Rennes





Droit à l'oubli ou l'utopie du secret dans le cyberspace

bleu indigo : 7ème couleur. Chakra de l'espoir et de sérénité

**« Tous les animaux sont égaux...
mais certains le sont plus que d'autres ! »**

LA FERME DES ANIMAUX / G. Orwell)

Art. 17 RGPD : 25 mai 2018 : droit à l'oubli !

Dictionnaire Larousse 1923 : « abnégation de ses droits, de ses intérêts »

Dictionnaire Larousse : 2017 : défaillance effacement, disparition

⇒ effacement : gommage, retrait, discrétion, mode

le secret peut-il être protégé dans le cyberspace ?



Art. 17 : droit à l'oubli, Utopie quand tu nous tiens !
Orange : chakra du nombril, de l'identité

« droit à l'effacement - droit à l'oubli »
= effacé ? = oublié ?

UN DROIT CONDITIONNE : le droit à l'oubli permettrait-il de restaurer le secret ?

Comment se faire oublier ?

- Si la conservation est une violation du droit
- la finalité de la collecte initiale devient inopérante
- Refus/ retrait du consentement de la personne
- Absence de motif légitime de impérieux de traitement

=> effacement dans les meilleurs délais

Le droit à l'oubli = restaurer (et non protéger) le secret ?



ADIEU AU SECRET.... DANS LE CYBERESPACE rouge : Chakra de l'énergie vitale

Difficile de se faire oublier !

« Oublier ces heures Qui tuaient parfois
à coups de pourquoi Le cœur du bonheur... »

Les limites à l'exercice du droit à l'oubli :

1. libertés d'expression et d'information
2. Obligation légale de santé publique
3. À des fins de recherches scientifiques, historiques ou statistiques
4. Constatation, exercice ou défense de droits en justice

Encadrement contentieux et doctrinal

1. **Européen** : Lindqvist Google Spain
2. **Dialogue des juges administratifs et européens** :
 - les moteurs de recherche
 - les données sensibles
3. **Juge judiciaire** : TGI paris 10 février 2017
 - Exigence d'une demande préalable de déférencement
 - Existence d'un motif légitime
.....*Fluctuat nec mergetur*
 - le traitement inadéquat
4. **Doctrine** : l'Honneur JL Halpérin

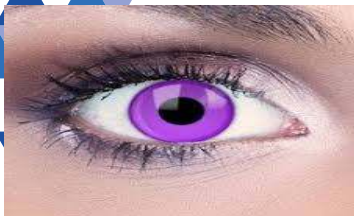


Droit à l'oubli = L'île utopia thomas More 1516
oeu indigo : capacité de perception/ vision de la vie/ espoir sérénité

Atoll de protection de l'enfance : art. 8 RGDP- mai 2018

île nouvellement découverte dont les coordonnées géographiques ne sont pas connues ou même laissées délibérément dans le flou

- **Utilisation de services proposés/ vérifier effectivité du consentement /traitement de la donnée**
- **Règlement UE : champ d'application plus large du règlement à toute personne « au-delà de l'adolescence car l'enfant n'est pas pleinement conscient des risques inhérents au traitement »**
- **Art. 63, loi sur la République numérique du 7 octobre 2016 -plus restrictif -en faveur de tout personne **qui était mineure au moment de la collecte** de la donnée par le Responsable du traitement !**
- **Un droit absolu de protection de l'enfance ?....**
 - **En fonction des techniques disponibles**
 - **Coûts de mise en œuvre pour informer le tiers concerné**
 - **réclamation auprès de la CNIL dans un délai de 3 semaines**
 - **Primauté du règlement de l'UE sur l'article 63 de la loi 7 octobre 2016**



**Droit à l'oubli = L'île utopia thomas More 1516
violet : chakra de l'énergie vitale- divinité**

Droit à l'effacement post mortem

« Je creuserai la terre jusqu'après ma mort Pour couvrir ton corps d'or et de lumière » J. Brel

- art.40-1 de la loi sur la république numérique /loi du 6 janvier 1978 CNIL :
- anticiper sa postérité numérique: retour du secret !
 - Avoir exprimé de son vivant ses volontés
 - Avoir donné des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données après son décès
 - Désignation possible d'une personne en ce sens
 - Evolution du critère : pas d'analyse strictement patrimoniale mais en lien avec la notion de personne



L'eldorado du droit à l'oubli : les limites techniques jaune : confiance en soi- joie de vivre

- **Obligations du responsable du traitement :**
 - « *toutes les mesures raisonnables* » / droits fondamentaux
 - Théorie du bilan en droit
 - Fragilisation de la protection de nos données / **Principes du « privacy by design » / « éthique by design » en IA**
 - En s'appuyant sur les **techniques disponibles** :
 - principe de réalité économique
 - principe de réalité scientifique/ progrès scientifique
 - conception des algorithmes....et transparence administrative
 - sous forme intelligible (ex. plateforme scientifique « TransAlgo » INRIA)
 - Le degré et le mode de contribution de l'algorithme à la décision publique
 - Les données traitées et leurs sources
 - Les paramètres de traitement/ pondération de la situation appliquée à la personne
 - Silence de l'administration = décision implicite de refus
- « l'utopie technophile » (Michel Puech) compensée par la recherche du consentement de la personne par le Juge



II. *Oublier le temps des malentendus...*

Orange : chakra du nombril, de l'identité

- La préservation du secret = finalité ou le règne de l'hyperpuissante étatique
 - 2020: 50 milliards d'objets interconnectés
 - Les actions préventives de l'Etat : la culture du secret au service de sa résilience :
 - Protection des OIV par l'ANSSI (Décrets 2015-350 et 351 du 27 mars 2015 et arrêtés sectoriels 1.alimentation 2. eau 3. produits de santé 4. énergie électrique 5. gaz naturel, 6. hydrocarbures pétroliers 7. transports terrestre maritime, fluvial, aérien 8. nucléaire)
 - // les 7 services essentiels de l'Union européenne pour assurer la sécurité élevée des réseaux et SSI :
Energie (électricité, pétrole, gaz) 2. le transport (aérien, ferroviaire, eau, routier) 3. Banques 4. infrastructures et marchés financiers; 5. la santé 6. fournisseur d'eau potable 7. infrastructures numériques Directive 2016/1148, 6 juillet 2016 / transposition 9 mai 2018



La protection du secret par le renseignement Orange : chakra du nombril, de l'identité

- Rôle central et crucial des services de renseignements
 - Loi du 3 juin 2016 lutte contre le terrorisme
 - *Projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme*, – [1ere lecture Sénat 18 juillet 2017](#)
- Le renseignement extérieur : loi du 30 novembre 2015 sur la surveillance des communications électroniques/intérêts fondamentaux de la Nation ;
 - contrôle *a posteriori* si l'identifiant est rattaché au territoire national
 - exploitation non individualisée des données de connexion
 - finalité définie
 - Conservation 1 an sauf « pour les besoins d'analyse technique ».
 - La Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR)

Sea Green



ACTIONS PREVENTIVES

« Oublier le temps... Des malentendus.... et le temps perdu »...
dans les entreprises
verte chakra du cœur ; capacité à aimer

Protection du secret contre droit à l'oubli « Ayez confiance »

Mesures préventives pour la protection du secret des affaires:

- Directive 2016/ 943 du 8 juin 2016, Protection des savoirs faire et informations commerciales, transposition: le 9 juin 2018
- Les services de confiance numérique/ Règlement e-DAIS
- loi du 9 décembre 2016 dite loi sapin II lanceur d'alerte
- Règles d'hygiène et de sécurité : ANSSI : Guide d'hygiène informatique/ 42 mesures techniques du 20 janvier 2017

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE

ANR



Les actions répressives pour protéger le secret rouge : énergie vitale

Tous les services régaliens... tous présents dans la salle !

- **Un arsenal juridique répressif imposant : de l'oubli au secret !**
 - **L'action de groupe** : art. 91 loi du 18 novembre 2016 sur la modernisation de la justice : réparation des dommages/ violation de la vie privée
 - **Des sanctions pénales renforcées à partir de 2014** .. Au risque de créer un droit « millefeuille » Corinne Therache et Eric Fressynet (cecyf et cyberlex)
 - **Renforcement des pouvoirs des douaniers** sous pseudonyme pour extraire, acquérir, conserver des moyens de preuves... sans inciter !
 - **Retour à la frontière géographique pénale** en cas de crime ou délit réalisés au moyen d'un réseau de communications électroniques
 - **Création d'une agence européenne de la cybercriminalité ?**



La protection du secret dans le cyberspace rouge : énergie vitale

LARGES COMPETENCES DU JUGE DES LIBERTES : appui technologique

- autoriser à distance à l'insu des personnes l'accès aux correspondances électroniques
- saisies, enregistrement des paroles, sons,
- le recueil des données de connexion
- Tous les périphériques audiovisuels
- Dans les lieux publics comme privés... Adieu le projet IAAIS (Hommage Marc Bousquet)

ENCADREMENT PAR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL: L'état de droit

QPC 10 février 2017 violation de arti.11DDH

- Sanction de la consultation habituelle et « de bonne foi » des services en ligne, d'images ou de message faisant l'apologie du terrorisme

LOI du 28 février 2017 SUR LA SECURITE INTERIEURE/consultations en ligne

- une consultation « habituellement sans motif légitime » de sites concernés
- de l'exercice normal d'une profession/ information du public
- dans le cadre de recherches scientifiques
- ou réalisée afin de servir de preuve en justice
- un signalement des contenus inappropriés aux autorités



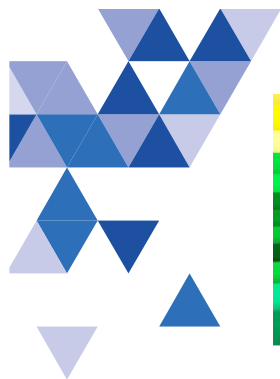
cyberguerre permanente/ droit à l'oubli

violet :subtilité mystère, le romantisme, l'idéalisme, la protection

- Cyber commandement européen ?
- Commandement cyber 12 décembre 2016/ loi de programmation militaire 18 décembre 2013

FM 3-2 Cyberspace and electronic warfare operation John B?
Morrisson, JR. Major General , US Army Commanding, avril 2017

- Reconnaissance de la superposition des frontières des Etats à celles du cyberspace dans le cadre des accords avec les Etats hôtes
- Accords techniques pour l'encadrement des interférences électromagnétiques dans les Etats hôtes
- Identification de contremesures en cas d'attaques
 - Perturbation et privation des ressources de l'ennemi
 - Prise de contrôle des informations et des SSI : interruptions des connexions
 - Destruction complète de la cible : perte des informations opérationnelles
 - Manipulation par la prise de contrôle de l'information et des systèmes
 - Partage des informations avec 16 autres agences dont le FBI



Conclusion

- **Prix Turing 2017 : Tim Berners LEE, cryptologie mathématicien, fondateur du *World Wide Web***
- L'encadrement juridique du droit à l'oubli ne concerne que l'Europe...
 - pas le continent découvert par Christophe Colomb !
 - ni dans les objectifs de la présidence Trump
- « Fais ce que tu voudras » (Abbaye de Thélème): La devise du Darkweb
- A tous ceux qui ont encore l'utopie de croire au secret dans le cyberspace et à un droit à l'oubli.....

N 'oublier pas de penser.... à Edward Snowden !





Merci !

"Pour bien garder un secret, il ne faut le confier à personne" (Sénèque - 60 ap JC)

MERCI !

QUESTIONS ?

Anne Cammilleri, *utopie du secret dans le cyberspace*,

Publication dans le cadre du colloque annuel de l'Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité *Utopie(s)*, le 16 mai 2017-
direction Franck Laffaille, in Bulletin Annuel de Villetaneuse, publication Mare et Martin fin 2017.

Contact :

cammilleri@univ-paris13.fr

anne.cammilleri@sciencespo-rennes.fr